

# LE FRELON À PATTES JAUNES

(*Vespa velutina*)



Cet insecte est classé **espèce exotique envahissante** au titre de l'arrêté ministériel du 14 février 2018 relatif à la prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire métropolitain.



## LES ENJEUX

**Agricole** : prédation des abeilles domestiques, possible impact sur les cultures

**Environnemental** : compétition entre espèces, perte de biodiversité supposée

**Économique** : perte financière apicole, coût de gestion de lutte

« En France, tous les observateurs s'accordent sur le fait que *V. velutina* n'est **pas agressif** et qu'il est possible d'observer son nid à 4 ou 5 m de distance sans risque. [...] La piqûre, si elle est douloureuse, n'est **pas plus dangereuse** que celle d'une guêpe ou d'une abeille mais les personnes allergiques au venin d'Hyménoptères doivent bien sûr rester très prudentes » (Muséum National d'Histoire Naturelle, 2024).



## COMMENT LUTTER ?

**Toute action de lutte doit être réalisée par des personnes formées ou des professionnels en se référant au Plan Régional d'Action relatif au frelon à pattes jaunes**

**Vous avez vu un individu ou un nid ?**

**La présence des nids de frelon à pattes jaunes doit être signalée :**

Si vous apercevez un frelon, cela signifie que son nid se trouve dans un rayon de 2 km. Si vous localisez le nid, ne vous en approchez pas. Signalez sa présence à votre référent local, à votre commune ou votre communauté de communes.

*NB : Il est strictement interdit de pénétrer sur des propriétés privées sans autorisation*

Le frelon à pattes jaunes est souvent confondu avec d'autres hyménoptères locaux et utiles à nos écosystèmes. Apprenons à les identifier correctement pour protéger notre biodiversité.



**FREDON Hauts-de-France - <https://fredon.fr/hauts-de-france/>**

Crédits photographiques : ① TIREL - Wikimedia Commons / ② Gettyimages - Cariva / ③ CANDEL - Flickr / ④ Pittou2 - Flickr

Membres fondateurs :

Une action financée par :

Fiche réalisée par :